



DIEC/17-738-1717 du 24/04/2017

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2017 - EPREUVES
OBLIGATOIRES DE LANGUES VIVANTES ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN, ALLEMAND (HORS
SERIES L, HOTELLERIE)**

Références : Arrêtés du 22 juillet 2011 publiés au BOEN spécial du 6 octobre - Arrêté du 30 janvier 2012 publié au BOEN n°10 du 8 mars 2012 - Arrêté du 30 novembre 2012 publié au BOEN n°3 du 15 janvier 2013 - Note de service n°2014-003 du 13 janvier 2014 publiée au BOEN n°4 du 23 janvier 2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : BTN : Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93 - BCG : Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

Cette note concerne l'organisation des oraux des épreuves de langues vivantes des candidats individuels et scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou au CNED, ainsi que les candidats qui ont fait le choix d'une langue non enseignée dans leur établissement.

1- Modalités d'évaluation des épreuves orales de langues vivantes 1 et 2

Les candidats sont évalués en contrôle ponctuel. L'évaluation ne porte que sur l'expression orale. La durée de l'épreuve est de 10 minutes précédée d'un temps de préparation d'égale durée.

Les candidats présentent à l'examineur le jour de l'épreuve les documents qu'ils ont étudiés et qui illustrent les quatre notions du programme.

L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 mn de préparation, le candidat dispose d'abord de 5 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat.

Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Si le candidat ne présente aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose à ce candidat deux documents portant sur des notions différentes du programme entre lesquels il lui demande de choisir. Le déroulé de l'oral est ensuite similaire.

Point de vigilance pour les interrogations orales de ces candidats :

Lors des interrogations orales ces candidats **sont autorisés à disposer de leurs documents pendant la préparation de l'épreuve et pendant l'entretien qui suit**, soit tout au long de l'épreuve.

(cf note de service n°2014-003 relative aux épreuves de langues séries générales et technologiques (hors série L, hôtellerie, TMD))

2 - Fiches d'évaluations et bordereaux de notation

A l'issue de l'interrogation le professeur établit une fiche d'évaluation selon les modèles publiés en annexe de la note de service n°2014-003 du 13 janvier 2014.

La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

A ce titre, elle pourra être communiquée aux candidats qui en font la demande, uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elle doit être complétée avec le plus grand soin et comporter une appréciation explicite. **Elle est conservée dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.**

En aucun cas, les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

L'épreuve orale est notée sur 20 points en point entier.

Les notes devront être saisies dans LOTANET **dès la fin des épreuves.**

3 - Dates des épreuves

Les dates retenues sont :

- Le vendredi 2 juin 2017 pour l'épreuve orale de langue anglaise
- Le mardi 6 juin 2017 pour les épreuves orales de langues espagnole, italienne, allemande.

4 - Centres d'épreuves

Les tableaux récapitulatifs joints précisent par langue, le centre concerné et le nombre de candidats attendus ainsi que le nombre de commissions affectées dans chaque centre.

5 - Envoi de documents

Les bordereaux informatiques de notation, les fiches individuelles d'évaluation et les listes d'affectation des professeurs vous seront adressés entre le 23 mai et le 31 mai par tournées automobiles.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie d'Aix-Marseille

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV1**

SÉRIE :

LANGUE :

SESSION :

ACADÉMIE :

Nom et prénom du candidat :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	3 pts.	Répond et réagit de façon simple.	3 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	4 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts	S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV2**

SÉRIE :

LANGUE :

SESSION :

ACADÉMIE :

Nom et prénom du candidat :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 pts.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée	4 pts.	Répond et réagit de façon simple.	4 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	5 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	6 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 pts.
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts
Note A sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

APPRÉCIATION :

Note du candidat (total A + B + C) = / 20

Nom et prénom de l'examineur

Signature et date

NOTE A LIRE AUX CANDIDATS

au début de l'épreuve

J'appelle votre attention sur les points suivants :

- Vous ne pouvez conserver ni sac, ni cartable, ni tout matériel ou document non autorisé.
- Les téléphones portables et les appareils permettant l'écoute de fichiers audio doivent impérativement être éteints. Vous devez les ranger dans vos sacs et les déposer dans un coin de la salle.
- Vous ne devez avoir aucune communication avec un autre candidat pendant la durée de l'épreuve.

En cas de non-respect de ces consignes une procédure de présomption de fraude sera mise en place. Vous ne pourrez alors ni obtenir votre résultat définitif à l'examen, ni le relevé de notes final portant décision du jury avant la décision de la commission disciplinaire.

			ALLEMAND	ITALIEN	ESPAGNOL	ANGLAIS	Total général
Ville	Centre d'examen	(*)	6/6	6/6	6/6	2/6	
Manosque	Lycée Esclançon	C	2		3	5	10
		J	1		1	1	
Digne	Lycée David Neel	C		1	7	9	17
		J		1	1	1	
Briançon	Lycée Altitude	C			4	3	7
		J			1	1	
Gap	Lycée Briand	C		3	4		7
		J		1	1		
	Lycée Villars	C	1			9	10
		J	1			1	
Avignon	Lycée Aubanel	C			28	48	76
		J			1	2	
Orange	Lycée de l'Arc	C				7	7
		J				1	
Carpentras	Lycée Victor Hugo	C		8	17		25
		J		1	1		
	Lycée Fabre	C	9	15		14	38
		J	1	1		1	
Aix en Provence	Lycée Zola	C	16		33	23	72
		J	1		2	1	
	Lycée Fourcade	C			32	32	64
		J			1	1	
Lycée Cézanne	C		20		48	68	
	J		1		2		
Salon	Lycée l'Empéri	C				11	11
		J				1	
Salon	Lycée Craponne	C		5			5
		J		1			
Arles	Lycée Montmajour	C				11	11
		J				1	
Martigues	Lycée Lurçat	C				16	16
		J				1	
Istres	Lycée Rimbaud	C			23		23
		J			1		
Aubagne	Lycée Joliot Curie	C			14	21	35
		J			1	1	
Marseille	Lycée Montgrand	C		22	42	41	105
		J		1	2	2	
	Lycée Saint Charles	C			26	56	82
		J			1	2	
	Lycée Daumier	C	9		33	41	83
		J	1		1	2	
	Lycée Pagnol	C				41	41
		J				2	
Lycée Artaud	C				28	28	
	J				2		
Lycée Victor Hugo	C	11	10			21	
	J	1	1				
TOTAL			48	76	266	453	843

(*) C = Candidats J = Jurys